

VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

BUDGETS PRIMITIFS 2025

Rapport de présentation (Conseil Municipal du 19 décembre 2024)

L'exercice 2025 comportera trois budgets :

- le budget principal de la ville
- le budget annexe du Théâtre de l'hôtel de Ville,
- le budget annexe du lotissement « Ardoise Puy-Heaume ».

Comme évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires, le vote du budget primitif 2025 intervenant avant la clôture de l'exercice 2024, il ne sera pas possible d'intégrer les reports 2024 dans ce budget primitif. En conséquence, l'équilibre de la section d'investissement se fera par l'inscription d'un emprunt.

Le compte de gestion 2024 (document réalisé par le Service de Gestion Comptable de la couronne d'Angers) et le compte administratif 2024 (document réalisé par la commune) seront établis lors du deuxième trimestre 2025. La production de ces documents permettra de connaître le résultat définitif de l'exercice 2024 qui sera intégré au budget 2025 dans le cadre d'un budget supplémentaire, budget permettant également d'ajuster les lignes budgétaires primitives.

I. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Dans un climat de tension budgétaire exceptionnel et inédit, auquel s'ajoute un contexte d'instabilité politique, il s'agit de faire face à un défi exigeant, à savoir : assurer un niveau de service suffisant en préservant la situation financière de la commune.

D'un point de vue budgétaire, il convient donc, autant que faire se peut, de garantir un niveau minimal d'épargne nette sans augmenter les taux d'imposition et en maintenant une politique tarifaire mesurée.

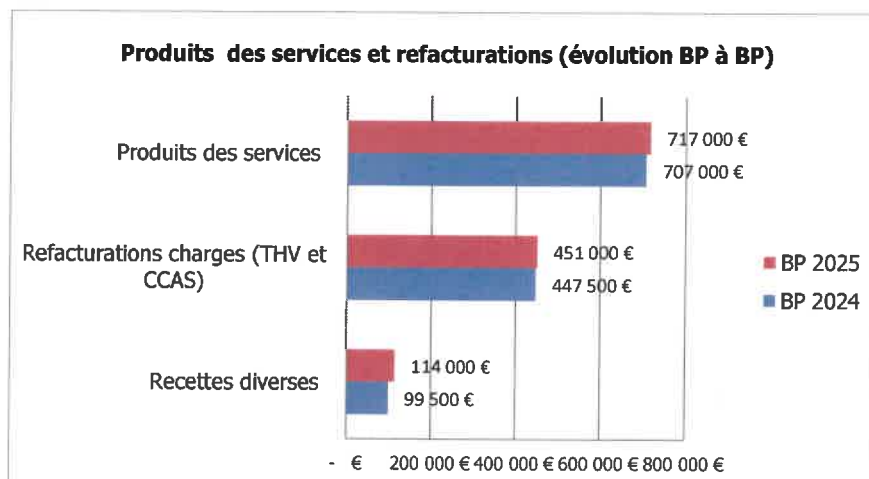
Cet objectif ambitieux implique plus que jamais d'agir sur les dépenses de fonctionnement maîtrisables. Pour respecter les priorités financières du mandat et anticiper autant que possible, des axes d'économies ont d'ores et déjà été fléchés courant 2024 avec l'ensemble des services. Ces économies sont intégrées dans la préparation budgétaire 2025.

L'établissement du budget 2025 a été l'occasion de procéder à une nouvelle relecture des budgets de fonctionnement pour optimiser, réduire les coûts et intégrer la volonté de prioriser l'accès des services aux bartholoméens.

Enfin, il convient de noter que la construction du budget primitif a été réalisée sur la base d'un projet de loi de finances qui n'existe plus compte tenu du vote d'une motion de censure. Ce budget sera donc ajusté courant 2025 si nécessaire. Quelques soient les dispositions issues de la future loi de finances, les grandes masses budgétaires évolueront proportionnellement peu.

A - LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

1°) Chapitre 70 : PRODUITS DES SERVICES ET REFACTURATIONS DIVERSES



	BP 2024	BP 2025	Evolutions		Eléments notables
Produits des services :	707 000 €	717 000 €	10 000 €	1,4%	
Complexe aquatique	300 000 €	300 000 €		0%	Ajustement fréquentation et revalorisation tarifaire
Restauration scolaire	195 000 €	200 000 €	5 000 €	3%	
Accueil de loisirs	98 000 €	103 000 €	5 000 €	5%	
Etudes et garderies	70 000 €	70 000 €		0%	
Multi-accueil	25 000 €	25 000 €		0%	
Concessions cimetière	12 000 €	12 000 €		0%	
Médiathèque	7 000 €	7 000 €		0%	
Refactur. charges THV et CCAS	447 500 €	451 000 €	3 500 €	0,8%	
Refacturation personnel THV	376 000 €	382 000 €	6 000 €	2%	Evolution masse salariale
Refacturation personnel CCAS (convention cadre)	65 000 €	65 000 €		0%	
Refactur. frais divers THV	1 500 €	1 000 €	- 500 €	-33%	Augmentation factures payées directement par structures
Refactur. frais divers CCAS	5 000 €	3 000 €	- 2 000 €	-40%	
Recettes diverses :	99 500 €	114 000 €	14 500 €	14,6%	
Redevances Numéricable, Orange	70 000 €	81 500 €	11 500 €	16%	Effet indexation et nouveaux contrats
Produits divers / refact. diverses	29 500 €	32 500 €	3 000 €	10%	
Recettes périmètre comparable	1 254 000 €	1 282 000 €	28 000 €	2%	
Participation utilisation salles sports (collège,...)	61 000 €		- 61 000 €	-100%	Changement procédure comptable : recettes transférées chapitre 75
Refactur. frais conteneurs ALM	10 000 €		- 10 000 €	-100%	
Recettes globales chapitre	1 325 000 €	1 282 000 €	- 43 000 €		

2°) Chapitre 73 (IMPOTS ET TAXES) et 731 (FISCALITE LOCALE)

VUE D'ENSEMBLE SUR LES RECETTES FISCALES

	BP 2024	BP 2025	Evolutions		
Fiscalité directe locale	6 868 000 €	7 047 000 €	179 000 €	2,6%	Stabilité taux communaux s/2025
					Revalorisation bases taxe foncière 2025 : estimation revalorisation légale = + 1,5 %
					Produit réel 2024 (6 936 000 €) > produit BP 2024 (6 868 000 €)
					Effet réajustement BP 2025 = + 68 000 €
Attribution compens. ALM	1 448 000 €	1 448 000 €			
Dotat. Solidar. Communautaire	400 000 €	380 000 €	- 20 000 €	-5,0%	Effet pacte fiscal et financier avec Angers Loire Métropole
Droits de mutation	300 000 €	300 000 €			
Fonds péréquation (FPIC)	140 000 €	140 000 €			
Taxe sur emplac. publicitaires	200 000 €	200 000 €			
Taxe pylônes électriques	80 000 €	90 000 €	10 000 €	12,5%	Réajustement recette réelle 2024 + indexation
Droits de place	3 000 €	3 000 €			
	9 439 000 €	9 608 000 €	169 000 €	1,8%	

A noter concernant la fiscalité :

Les prévisions budgétaires 2025 sont construites en revalorisant les bases de 1,5 %. Au stade du budget primitif, la revalorisation légale des bases n'est pas connue. Depuis plusieurs années, il convient de noter que le mécanisme de calcul s'est complexifié :

- les locaux professionnels qui regroupent notamment les locaux commerciaux (magasins, ateliers, restaurants,...) et à usage professionnel (bureaux, locaux professions libérales) ont une valeur locative évoluant en fonction de l'état du marché locatif depuis 2017 et ne sont donc plus indexés sur la revalorisation légale.
- du fait de la mise en place d'un coefficient correcteur (permettant d'ajuster les recettes des collectivités avant et après la suppression de la TH).
- suite au transfert à hauteur de 50 % des bases des établissements industriels vers un système de compensation de l'Etat.

Pour comparer l'évolution entre 2024 et 2025, le budget primitif 2024 n'est pas significatif puisqu'il affichait 6 868 000 € alors que le produit réel perçu s'élève à 6 936 000 €.

A noter concernant l'attribution de compensation versée par ALM :

Depuis 2015, le transfert de la compétence « voirie/eaux pluviales » vers Angers Loire Métropole a été mis en place. Sur la période 2015/2021, ce transfert fonctionnait avec un système de conventions de gestion (la commune continuait de payer les factures en respectant un budget prédéfini, ALM remboursait la commune en conséquence). Depuis le 1^{er} janvier 2022, le système de conventions de gestion a été abandonné et ALM exerce dorénavant pleinement la compétence. Depuis 2015, les prélèvements effectués sur l'attribution de compensation n'avaient pas été modifiés. Un travail en commission a été réalisé courant 2023 pour réévaluer l'attribution de compensation en fonction de ratios et en fonction du nouveau périmètre de la compétence. Pour Saint-Barthélemy-d'Anjou, ce travail se concrétise par une minoration du transfert initialement effectué. L'attribution de compensation de fonctionnement annuelle versée par ALM est ainsi majorée de 221 600 € pour un montant annuel de 1 448 000 €.

Au titre de l'année 2025, ce transfert se concrétise également par une dépense d'investissement de 516 132 € pour abonder l'enveloppe « voirie » dans le budget ALM. Pour information, cette somme a été calculée suite à un diagnostic « voirie » réalisé sur la commune. Le versement à opérer à ALM en 2026 au titre de la voirie s'élèvera également à 516 132 €.

A noter concernant la dotation de solidarité communautaire :

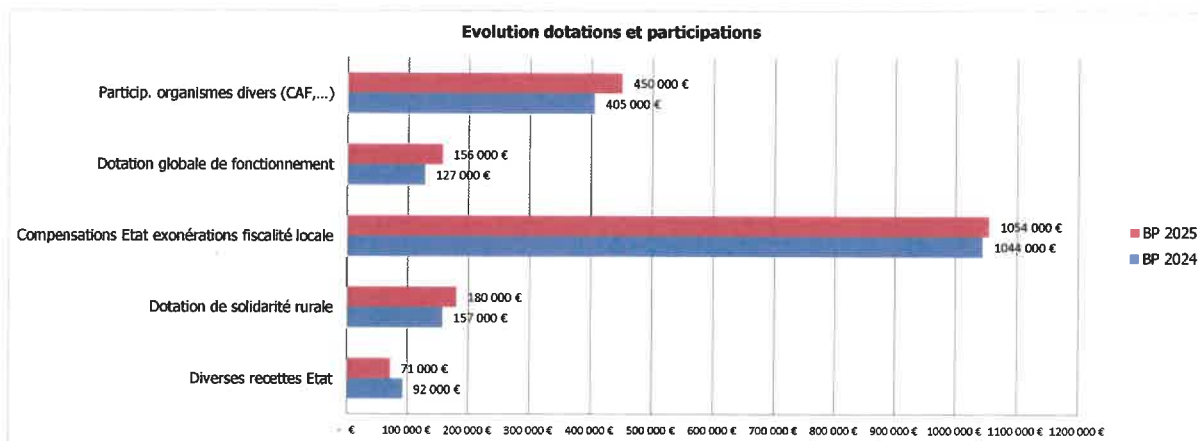
La dotation de solidarité communautaire 2025 sera légèrement inférieure à celle de 2024 (environ – 20 000 €) soit 380 000 € conformément au pacte fiscal et financier. En effet, pour rappel, cette dotation, versée par Angers Loire Métropole, s'ajoute à l'attribution de compensation mais contrairement à celle-ci, elle résulte d'accords bilatéraux. Son montant repose sur des critères définis dans le cadre d'un pacte fiscal et financier.

Depuis 2022, le principe du reversement d'une quote-part des nouvelles recettes issues du foncier bâti professionnel a été acté ainsi qu'il suit :

- Prorata de reversement : 33 %
- Année de référence : montant de la taxe foncière au 31/12/2020
- Reversement : différence entre le montant de la taxe foncière au 31/12/N et le montant de la taxe foncière au 31/12/2020
- Modalités de reversement : en déduction de la part fiscalité antérieure de la dotation de solidarité communautaire.

3°) Chapitre 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

VUE D'ENSEMBLE SUR LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



	BP 2024	BP 2025	Evolutions		Eléments notables
Dotation globale de fonctionnement	127 000 €	156 000 €	29 000 €	23%	Ajustement sur la base de la recette réelle perçue s/2024 / Perspective 2025 = 0 %
Partenariats CAF,...	405 000 €	450 000 €	45 000 €	11%	Ajustement s/recettes réelles 2024 et abondement CAF s/2025
Dotation de solidarité rurale	157 000 €	180 000 €	23 000 €	15%	Ajustement sur la base de la recette réelle perçue s/2024 / Perspective 2025 = + 6 %
Dotation nationale péréquation		36 000 €	36 000 €	NS	Ajustement sur la base de la recette réelle perçue s/2024 / Perspective 2025 = + 5 %
Divers Etat : titres sécurisés, TAP, FCTVA,...	67 000 €	38 000 €	- 29 000 €	-43%	Perte FCTVA s/travaux entretien bâtiments et perte dotation TAP s/1 trimestre (dotation supprimée à partir 09/2025)
Soutien tarification sociale restauration scolaire	25 000 €	33 000 €	8 000 €	NS	Soutien bonifié
Etat : compens. taxes foncières (princip. exo 50 % entreprises industrielles)	1 044 000 €	1 054 000 €	10 000 €	1%	Revalorisation légale contrebalancée par estimation d'une perte significative de bases sur la zone d'activité
	1 825 000 €	1 947 000 €	122 000 €	7%	

Les principales dotations d'Etat ont été réajustées sur la base des recettes réelles 2024 avec une légère progression sur 2025. La Dotation Nationale de Péréquation est intégrée pour la première fois dans le budget communal.

La CAF, principal partenaire de la collectivité dans le secteur « enfance/jeunesse », confirme et abonde son soutien.

La tarification scolaire attractive et l'existence notamment d'un prix de repas inférieur à 1 € permettent de bénéficier d'un soutien de l'Etat à hauteur de 33 000 €.

Concernant les compensations de l'Etat en matière de taxes foncières, depuis l'instauration en 2021 d'un dégrèvement de 50 % sur les bases des établissements industriels (foncier bâti), cette ligne budgétaire affiche un niveau significatif.

Ce chapitre des « dotations/participations » évolue globalement positivement, à l'exception du fonds de soutien versé par l'Etat pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires pour la semaine sur 4,5 jours), fonds qui pourrait être supprimé à compter de la rentrée 2025.

4°) Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE

	BP 2024	BP 2025	Evolutions		Eléments notables
Revenus des immeubles	98 000 €	98 000 €	- €	0%	
Redevance centre équestre	12 000 €	13 000 €	1 000 €	8%	Ajust. Réel 2024 + indexation 2025
Participations établis. scolaires utilisation équip. Sportifs		54 000 €	54 000 €	NS	Changement procédure comptable : recette transférée du chapitre 70 vers le chapitre 75
Participation ALM pour PAV (Points d'Apports Volontaires)		12 000 €	12 000 €	NS	
Produits divers	1 000 €	1 000 €			
	111 000 €	178 000 €	67 000 €	NS	

Jusqu'au 31/12/2023, ce poste intégrait les revenus des immeubles (parc locatif de la ville) et des redevances diverses (délégation service public du centre équestre par exemple).

A partir du budget primitif 2025, 2 nouvelles catégories de recettes figurent dans ce chapitre : les participations versées par les établissements scolaires pour utiliser les équipements sportifs communaux et la participation versée par Angers Loire Métropole pour les PAV (Points d'Apports Volontaires).

5°) Chapitre 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES

REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'assurance statutaire garantit les seules risques « maladies professionnelles » et « accidents du travail ».

Ce poste comprend d'autres recettes : décharges syndicales, supplément familial de traitement.

Un nouveau contrat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les prévisions budgétaires pour ce poste (aléatoires par nature) sont établies sur la base de l'enveloppe budgétaire 2024 (150 000 €) majorées de 10 000 € pour intégrer une participation de l'Etat liée au recrutement d'agents recenseurs.

A l'appui des éléments précités, la synthèse des recettes réelles de fonctionnement s'établit donc comme suit :

	BP 2024	BP 2025	Evolutions BP à BP	
Recettes réelles fonct. budgétées	12 850 000 €	13 175 000 €	325 000 €	2,5%
Fiscalité directe (taxe foncière principalement)	6 868 000 €	7 047 000 €	179 000 €	2,6%
Recettes fiscales diverses	2 571 000 €	2 561 000 €	- 10 000 €	-0,4%
Dotations	1 825 000 €	1 947 000 €	122 000 €	6,7%
Autres recettes	1 586 000 €	1 620 000 €	34 000 €	2,1%

Présentation comptable des recettes de fonctionnement (par chapitres budgétaires) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025	EVOLUTIONS	
70	Produits services, recettes diverses <i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, ALM,...</i>	1 325 000 €	1 282 000 €	24 000 €	1,7%
75	Autres produits divers gestion courante <i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>	111 000 €	178 000 €		
73 / 731	Impôts et taxes <i>Fiscalité locale, versements ALM,...</i>	9 439 000 €	9 608 000 €	169 000 €	1,8%
74	Dotations, subventions, participations <i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>	1 825 000 €	1 947 000 €	122 000 €	6,7%
013	Atténuations de charges <i>Remboursements suite arrêts maladie,...</i>	150 000 €	160 000 €	10 000 €	6,7%
Recettes réelles fonctionnement		12 850 000 €	13 175 000 €	325 000 €	2,5%
042	Amortissement subventions d'investissement	15 000 €	15 000 €	- €	0%
042	Travaux régie	28 000 €		- 28 000 €	-100%
		12 893 000 €	13 190 000 €	297 000 €	NS

B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1°) Chapitre 011 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Evolution des charges à caractère général (hors fluides) :

BP 2024	BP 2025	Evolution	
1 872 000 €	1 878 000 €	6 000 €	0,3%

Evolutions notables (charges caractère général)

Secteurs	Postes dépenses	BP 2024	BP 2025	Augment.	Baisses	
Admin. Génér.	Consultations juridiques : réduct. + ajust. budgétaire	20 000 €	14 000 €		- 6 000 €	
	Petits équipements : réduction budgétaire	5 200 €	3 500 €		- 1 700 €	
	Frais affranchissement : réduction budgétaire	18 500 €	17 000 €		- 1 500 €	
	Assurances : effet indexation	65 000 €	68 600 €	3 600 €		
ST	Fournitures matériaux bâtiments : ajust budgétaire	120 500 €	110 000 €		-10 500 €	
	Fournitures voirie : ajust budgétaire	25 900 €	23 000 €		- 2 900 €	
	Entretien équip. dans bâtiments : ajust budgétaire	9 450 €	6 000 €		- 3 450 €	
	Etudes diverses : ajust budgétaire	28 000 €	24 000 €		- 4 000 €	
	Maintenance (chauffage, air, clim) : nouveau marché	60 400 €	108 800 €	48 400 €		Optimisation énergie à court terme
	Frais entretien véhicules	39 300 €	51 800 €	12 500 €		
	Prestations diverses : coûts gestion déchets "dépôts sauvages" et nouveau marché bio-déchets	60 000 €	78 000 €	18 000 €		
Sport	Petits équipements : réduction budgétaire	13 150 €	11 150 €		- 2 000 €	
	Fête sports, SACEM/SPRE piscine : ajust. budgétaire et reclasse vers chapitre 65	4 500 €	3 000 €		- 1 500 €	
	Externalisation : nettoyage tennis couverts		7 000 €	7 000 €		
	Externalisation : nettoyage "éléments hauts" complexes (aérothermes,...)		7 500 €	7 500 €		
Educ/Enf	Prestataires TAP : réduction budgétaire	38 000 €	32 000 €		- 6 000 €	
	Divers : petits équip., activités - Réduction budgétaire	68 400 €	63 000 €		- 5 400 €	
	Alimentation, restauration, fournitures scolaires : effet effectifs	303 050 €	307 500 €	4 450 €		
EES	Produits d'entretien : nouveau marché	38 000 €	25 000 €		-13 000 €	
	Prestations diverses : évol. prestation vitrerie	15 624 €	18 124 €	2 500 €		
Informatique	Téléphonie fixe et mobile : nouveaux marchés (voir chap. 65 + 7 200 € = redevances/maintenance)	26 600 €	17 600 €		- 9 000 €	
	Fournitures et divers : ajust budgétaire	93 000 €	89 500 €		- 3 500 €	
	Evolution full Web logiciel RH (voir chapitre 65 : + 13 750 € Redevances)	5 570 €			- 5 570 €	
Communication	Diverses lignes : exemple reprise maquettage magazine en régie	88 630 €	84 875 €		- 3 755 €	
		1 146 774 €	1 170 949 €	103 950 €	-79 775 €	24 175 €

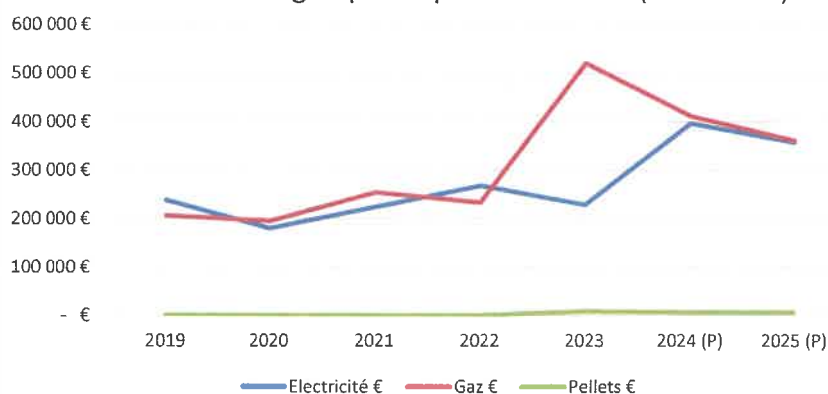
Evolutions exceptionnelles s/2025 (charges caractère général)

Secteurs	Postes dépenses	BP 2024	BP 2025	Augment.	Baisses
ST	Diagnostic biodiversité et enjeux écologiques : LPO		11 500 €	11 500 €	
	Déménagement complexe Cressonnière : phase n°1		6 000 €	6 000 €	
RH	Accomp. agents transition environnementale	7 000 €			- 7 000 €
Admin.. Génér.	Numérisation registres Etat Civil 1933 à 2002		8 200 €	8 200 €	
Educ/Enf	Transports et locations modulaires liés travaux école élém. Jules Ferry	35 000 €			-35 000 €
				25 700 €	-42 000 € -16 300 €

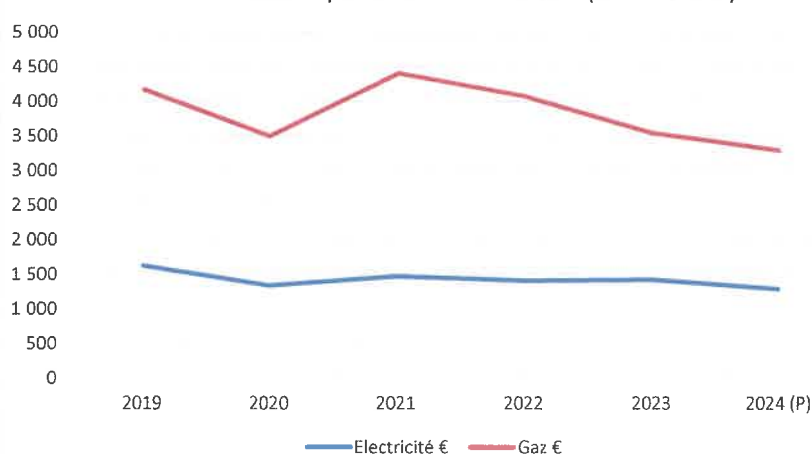
En matière de fluides, la volatilité des tarifs complexifie la prévision budgétaire. Depuis 2024, de nouveaux marchés ont été conclus par le SIEML pour le gaz et l'électricité. Les prévisions budgétaires 2025 prennent en compte des tarifs orientés à la baisse (environ moins 10 % sur l'achat de « l'électron » en matière d'électricité et sur l'achat de la « molécule » en matière de gaz). Les prévisions budgétaires 2025 sont réalisées sur la base d'une consommation identique à 2024.

	BP 2024	BP 2025	Evolution		Principales explications
Eau	70 500 €	70 500 €	- €	0,0%	
Electricité	310 000 €	358 000 €	48 000 €	15,5%	BP 2024 sous-évalué (tarif marché SIEML non définitif date vote BP 2024) : effet ajust. coût réel 2024 s/BP 2025 = + 67 000 € Perspective augmentation taxe s'électricité intégrée dans BP 2025 : estimation + 25 000 € Prix achat "électron" orienté à la baisse s/2025 (environ - 10 %) et poursuite économies s/consommation: estimation ajustement à la baisse s/BP 2025 = - 44 000 €
Gaz	500 000 €	361 000 €	-139 000 €	-27,8%	BP 2024 sur-évalué (tarif marché SIEML non définitif date vote BP 2024) : effet ajust. coût réel 2024 s/BP 2025 = - 103 000 € Prix achat "molécule" orienté à la baisse s/2025 (environ - 10 %) et poursuite économies s/consommation: estimation ajustement à la baisse s/BP 2025 = - 36 000 €
Combustible	6 500 €	6 500 €	- €	0,0%	Bois chaudière école maternelle Jules ferry
Carburants	52 700 €	50 000 €	- 2 700 €	-5,1%	Ajust. budgétaire : plafond maxi depuis plusieurs années = 48 000 €
	939 700 €	846 000 €	- 93 700 €	-10,0%	

Facture énergétique du patrimoine en € (2019-2025)



Consommation patrimoine en MWh (2019-2024)



2°) Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL

BP 2024	BP 2025	Evolution	
7 233 000 €	7 462 000 €	229 000 €	3,2%

Les principales explications justifiant les évolutions à la hausse sont les suivantes :

- Augmentation de 3 points de la cotisation à la caisse de retraite des agents titulaires (CNRACL).
- Augmentation de la participation communale pour les agents adhérant au contrat de prévoyance communal.
- Effet « année pleine » pour la revalorisation du régime indemnitaire ayant pris effet en 2024.
- Recrutement de 17 agents recenseurs (recensement communal de mi-janvier à mi-février 2025)

→ Ces hausses sont compensées partiellement par des réorganisations internes dans les services.

3°) Chapitre 65 CHARGES DE GESTION COURANTE

Composition des charges de gestion courante :

	BP 2024	BP 2025	Evolutions		Éléments notables
Redevances logiciels	55 200 €	72 150 €	16 950 €	30,71%	Evolution logiciel RH vers solution externalisée, nouveau contrats téléphonie fixe/mobile
Indemnités et frais divers élus	120 900 €	121 500 €	600 €	0,50%	Effet augmentation cotisation
Créances admises non-valeurs	1 000 €	1 000 €			
Syndicat Vallée Authion	7 000 €	7 000 €			
Syndicat e-collectivité	5 100 €	5 600 €	500 €	9,80%	Revalorisation 2024 et 2025
Participation SACEM/SPRE		2 100 €	2 100 €	NS	SACEM/SPRE piscine : reclassement, provenant du chapitre 011
Subvention CCAS	615 000 €	615 000 €			
Subvention THV	594 120 €	613 856 €	19 736 €	3,32%	Augmentation subvention équilibre : compensation partielle perte 100 % subvention régionale et risque perte partielle subvention départementale
Participations SIAM	104 000 €	104 000 €			
Participations SIEM	4 000 €	4 000 €			
Subvention OGE	185 000 €	200 000 €	15 000 €	8,11%	Ajust. selon coût réel 2024 moins 5 % lié effet augmentation effectif école publique.
Subventions aux associations :					
Sportives	152 000 €	152 000 €			Principe : maintien engagement.
Education/Enfance (hors pigeon vole)	2 580 €	8 580 €	6 000 €	NS	Subvention exceptionnelle pour optimisation achats livres : 6 subventions (6 coopératives scolaires) x 1 000 €
Pigeon Vole	50 438 €	80 000 €	29 562 €	58,61%	Majoration subvention équilibre avec convention d'objectifs
Culturelles et diverses	16 862 €	16 914 €	52 €	0,31%	
Diverses participations	7 800 €	7 800 €			
	1 921 000 €	2 011 500 €	90 500 €	4,71%	

A noter le maintien du soutien aux associations. La politique culturelle et sociale de la collectivité est également affirmée et confirmée par l'augmentation de 19 736 € de la subvention d'équilibre octroyée au THV (suite au désengagement du Conseil Régional et en l'attente d'un positionnement du Conseil Départemental). Pour rappel, la subvention au Village Pierre Rahbi avait été majorée sur 2024 à hauteur de 28 000 €.

4°) Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

	BP 2024	BP 2025	Evolutions	
Intérêts des emprunts	180 000 €	150 000 €	- 30 000 €	-17%
Frais portages fonciers	12 000 €	12 000 €	- €	0%
	192 000 €	162 000 €	-30 000 €	-16%

Comme évoqué en amont, le vote du budget 2025 intervenant avant la clôture de l'exercice 2024, il n'est pas possible d'intégrer le résultat de l'exercice 2024 au stade du BP 2025.

Le budget primitif 2025 affiche un emprunt global d'équilibre de 3 875 000 € qui sera minoré compte tenu de l'exécution budgétaire réelle (toujours inférieure au budget voté) et compte tenu de subventions d'investissement à percevoir.

Les frais financiers 2025 sont moindres grâce au désendettement qui se poursuit. La souscription de l'emprunt précité étant envisagée fin 2025, les incidences sont minimes sur le budget 2025.

5°) Chapitre 67 TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS

Pour rappel, la norme budgétaire M57, mise en place au 1^{er} janvier 2024, supprimait la notion de charges exceptionnelles. Celles-ci sont dorénavant comptabilisées au chapitre 65 (charges diverses de gestion courante).

Ce chapitre 67 subsiste toutefois pour procéder à l'annulation de titres sur exercices antérieurs. Une ligne budgétaire est donc affectée à hauteur de 5 000 €.

A l'appui des éléments précités, la synthèse des dépenses réelles de fonctionnement s'établit donc comme suit :

	BP 2024	BP 2025	Evolutions BP à BP	
Dépenses réelles fonct. budgétées	12 163 500 €	12 365 000 €	201 500 €	1,7%
<i>Dépenses réelles fonct. budgétées hors fluides</i>	<i>11 223 500 €</i>	<i>11 519 000 €</i>	<i>295 500 €</i>	<i>2,6%</i>
Charges de personnel	7 233 000 €	7 462 000 €	229 000 €	3,2%
Charges caractère général (hors fluides)	1 872 000 €	1 878 000 €	6 000 €	0,3%
Autres charges	2 118 500 €	2 179 000 €	60 500 €	2,9%
Fluides	940 000 €	846 000 €	- 94 000 €	-10,0%

Présentation comptable des dépenses de fonctionnement (par chapitres budgétaires) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025	EVOLUTIONS	
011	Charges caractère général (hors fluides)				
	<i>Achats fournitures, petits équipements, entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>	1 872 000 €	1 878 000 €	6 000 €	0,3%
012	Charges de personnel	7 233 000 €	7 462 000 €	229 000 €	3,2%
65	Autres charges de gestion courante				
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGE, indemnités élus,...</i>	1 921 000 €	2 011 500 €	90 500 €	4,7%
66	Charges financières				
	<i>Intérêts des emprunts et portages fonciers</i>	192 000 €	162 000 €	- 30 000 €	-15,6%
67	Titres annulés s/exercices antérieurs	5 000 €	5 000 €	- €	0,0%
014	Atténuations de produits				
	<i>Dégrèv. fiscalité jeunes agriculteurs</i>	500 €	500 €		0,0%
Dépenses réelles fonct. (hors fluides)		11 223 500 €	11 519 000 €	295 500 €	2,6%
011	Fluides				
	<i>Electricité, gaz, pellets, carburants, eau</i>	940 000 €	846 000 €	- 94 000 €	-10,0%
Dépenses réelles fonctionnement		12 163 500 €	12 365 000 €	201 500 €	1,7%
042	Dotations amortissements	520 000 €	520 000 €	- €	0,0%
023	Virement section d'investissement	209 500 €	305 000 €	95 500 €	45,6%
		12 893 000 €	13 190 000 €	297 000 €	

C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2025 s'élèvent à 4 877 000 € dont :

- 329 800 € correspondants à des opérations votées au BP 2024 réinscrites et revotées au BP 2025 puisqu'il s'agit d'opérations non engagées au 31/12/2024 mais confirmées politiquement,
- 4 547 200 € correspondants à des crédits 2025 nouveaux.

Quelques lignes budgétaires significatives : 80 % du budget	
Eco-complexe Cressonnaire : 1ière phase travaux (enveloppe 33 % coût estim s/2025)	1 990 000 €
Voirie : fonds concours versé ALM	516 500 €
Ecole PMC : renaturation des cours et travaux divers	499 800 €
ZAC Reux Cordelles : participation versée ALTER PUBLIC	180 000 €
Gestion Technique des Bâtiments (GTB) : complexes sportifs	150 000 €
Complexe aquatique : mise en place pompe à chaleur plancher chauffant	100 800 €
Informatique : refonte infrastructure téléphonie et serveurs	95 000 €
L'Annexe : travaux de confortements structurels	90 000 €
Complexe aquatique : réfection bassin pataugeoire extérieure	87 150 €
Achat 2 véhicules	71 000 €
Vidéo-protection : dernière phase déploiement	55 000 €
Aménagements paysagers et plantations diverses	50 000 €
Mission programmiste tribunes athlétisme, études	35 000 €
Etude urbanisme secteur Puy Heaume	35 000 €
Complexe aquatique : travaux modifications hydrauliques	35 000 €
Réhabilitation ex-BAM : mission maîtrise d'oeuvre	30 000 €
Budget rucher citoyen	30 000 €
Logiciel RH et divers logiciels	29 000 €
	4 079 250 €

INVESTISSEMENTS SECTEUR SPORTIF ET LOISIRS

	Opérations 2024 à revoter	Crédits nouveaux	
Complexe Venaiserie :			94 600 €
Tennis : réfections courts intérieurs		7 000 €	
Tennis : Mission MO réfection des courts de tennis couverts		15 000 €	
Tennis : extension fibre optique pour GTB, contrôle accès		15 500 €	
Mission de programmiste AMO pour rénovation du local athlétisme en tribune et études complémentaires		35 000 €	
Travaux récurrents (tennis , athlétisme, hall des sports)		21 000 €	
Matériel récurrents sportifs		1 100 €	
Complexe Cressonnière :			2 009 300 €
Projet éco-complexe : crédits paiements 2025 (1/3 de l'estimation)		1 990 000 €	
Matériels récurrents sportifs		5 800 €	
Matériels équipements collectifs divers : cuisinière électrique		2 000 €	
Matériel d'entretien		11 500 €	
Complexe Gemmetrie :			36 100 €
Gymnase : Gestion Technique des Bâtiments	27 600 €		
Travaux récurrents (tennis de table, hall sports)		8 500 €	
Complexe ardoises :			144 165 €
Gymnase : Gestion Technique des Bâtiments	24 000 €	8 400 €	
Gymnase : mise aux normes coupes feu des locaux de stockage		30 765 €	
Sonorisation du hall		25 000 €	
Travaux récurrents (terrains foot, stade vestiaires, hall sports)	4 000 €	52 000 €	
Complexe aquatique :			305 913 €
Gestion Technique des Bâtiments	7 200 €		
Pataugeoire réfection: réfection bassin		87 150 €	
Mise en place Pompe à chaleur plancher chauffant		100 800 €	
Remplacement matériel bassins extérieurs pour régularisation PH Chlore		6 000 €	
Remplacement cuves de chlore et d'acide		10 000 €	
Etude bureau thermique (solaire et PAC, modification hydraulique)		5 000 €	
Travaux modification hydraulique		35 000 €	
Filtre eaux usées et déchloramineur		20 000 €	
Travaux récurrents : isolation, remplacement vitres...		14 763 €	
Matériels récurrents		3 000 €	
Matériel d'entretien		17 000 €	
Multi-sites :			95 000 €
Outils pilotage Gestion Technique des Bâtiments : supervision générale	60 000 €		
Gestion Technique des Bâtiments : mission AMO MOE	30 000 €		
Matériel récurrents sportifs: interventions sur buts (basket,...)		5 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENTS SECTEUR SPORTIF ET LOISIRS	152 800 €	2 532 278 €	2 685 078 €

INVESTISSEMENTS SECTEUR EDUCATION/ENFANCE

	Opérations 2024 à revoter	Crédits nouveaux	
Ecole Jules Ferry :			55 550 €
Maternelle : Gestion Technique des Bâtiments		8 000 €	
Elémentaire : Gestion Technique des Bâtiments		8 000 €	
Elémentaire : chariots casiers de verre (self) à niveau constant		3 050 €	
Travaux récurrents		29 200 €	
Matériel d'entretien		3 000 €	
Matériels divers		4 300 €	
Ecole P et M Curie :			512 500 €
Elémentaire garderie : sécurité incendie et nouvelle centrale par zone		15 000 €	
Elémentaire et maternelle : liaison fibre optique élémentaire 3 niveaux		7 000 €	
Elémentaire : dépose boucline des salles de classes et peinture		45 000 €	
Elémentaire : installation de filtre anti UV films solaires		12 800 €	
Elémentaire et maternelle : renaturation des cours d'écoles		400 000 €	
Elémentaire : contrôle d'accès ou visiophonie		20 000 €	
Travaux récurrents		5 300 €	
Matériels divers		7 400 €	
Ecole Jaudette :			34 050 €
Parking vélo, trottinettes		15 000 €	
Travaux récurrents		8 500 €	
Matériels divers		10 550 €	
Divers matériels scolaires et restauration :			16 000 €
Matériel scolaire divers		4 000 €	
Matériel de restauration (chaises,...)		12 000 €	
Planète enfants			29 050 €
Chariots casiers de verre à niveau constant		3 050 €	
Restaurant secteur des "petits" : tables anti bruits		8 000 €	
Réserve matériel		3 000 €	
Travaux récurrents : renforcement structurel du préau		15 000 €	
Maison enfance			2 600 €
Réserve matériel		2 000 €	
Bache bac à sable Relais Petite Enfance		600 €	
	0 €	649 750 €	649 750 €

INVESTISSEMENTS SECTEURS SOCIAL ET CULTUREL

	Opérations 2024 à revoter	Crédits nouveaux	
Médiathèque			6 500 €
Matériel professionnel médiathèque		2 000 €	
Machine à laver		1 000 €	
Robot aspirateur		3 500 €	
THV			13 600 €
Etudes réfection du traitement de l'air THV/HDV		12 000 €	
Matériel d'entretien		1 600 €	
Village Pierre Rabhi			90 000 €
L'Annexe : reprise linteaux et jambages/renforcement fondations suite fissuration sécheresse 2022	69 000 €	21 000 €	
Budget rucher citoyen	30 000 €		30 000 €
Divers			2 000 €
Matériels récurrents (associatifs et culturels)		2 000 €	
	99 000 €	43 100 €	142 100 €

INVESTISSEMENTS VOIRIE ET CADRE DE VIE

	Opérations 2024 à revoter	Crédits nouveaux	
Voirie			581 500 €
Travaux dévoiements réseaux sur terrains communaux		15 000 €	
Participation voirie versée à ALM		516 500 €	
Equipements pour pratique vélos		10 000 €	
Travaux voirie périmètre communal + propreté (mobilier urbain, corbeilles,...)		30 000 €	
Divers voirie (signalétique, jalonnement,...)		10 000 €	
Eclairage public			30 000 €
Eclairage public : fonds de concours versé à ALM		5 000 €	
Eclairage privatif (parcs, stades,...)		25 000 €	
Parcs / Espaces verts / Jeux			76 500 €
Bois de l'hôpital		5 000 €	
Travaux récurrents aires de jeux (mise sécurité, remplacement)		15 000 €	
Travaux VRD liés à des aménagements paysagers		30 000 €	
Divers espaces verts (Plantations, travaux en régie, nichoirs...)		21 500 €	
Cimetière : Etudes aménagements carré supplémentaire		5 000 €	
Vidéo-protection : 2ième phase déploiement			55 000 €
Vidéo-protection : poursuite déploiement (6 sites)		55 000 €	
Urbanisme			225 000 €
Participation ZAC Reux/Cordelles		180 000 €	
Etude urbanisme secteur Ardoises Puy Heaume		35 000 €	
Acquisitions foncières (diverses régularisations sur domaine public)		10 000 €	
		968 000 €	968 000 €

INVESTISSEMENTS INFORMATIQUE – NUMERIQUE - COMMUNICATION

	Opérations 2024 à revoter	Crédits nouveaux	
Informatique/Numérique			
Infrastructure téléphonie	45 000 €		
Logiciel RH : évolution vers solution externalisée		14 000 €	
Enveloppe logiciel		15 000 €	
Téléphonie fixe (besoins induits par nouvelle solution)		7 000 €	
Refonte infrastructures serveurs		50 000 €	
Ecoles : matériel informatique, photocopieurs, TBI...		12 200 €	
Hors écoles : matériel informatique,...		16 820 €	
Equipement salle commission en solution visio fixe	3 000 €	2 000 €	
Redevances utilisation logiciels		21 700 €	
	48 000 €	138 720 €	186 720 €

INVESTISSEMENTS SERVICES GENERAUX ET DIVERS

	Opérations 2024 à revoter	Crédits nouveaux	
Hôtel de Ville			29 300 €
Rénovation menuiseries extérieures service communication (4 fenêtres) + médiation culturelle (1 fenêtre) avec films solaires sur fenêtre toit		11 500 €	
Aménagements de bureaux secteur ST pour service finances (travaux et mobilier)		9 800 €	
Travaux récurrents : réfection alimentation électricité chaufferie...		8 000 €	
Atelier municipal			69 900 €
Travaux récurrents : fin travaux vestiaires, sécurisation site ex-BAM, mise en place rideau métallique en remplacement du portail coulissant...		22 500 €	
Divers matériels récurrents service technique (compresseur air, appareillages mécaniques,...)		47 400 €	
Site ex-BAM et vestiaires foot (Gemmetrie)			30 000 €
Réhabilitation ex-BAM et vestiaire football : mission maîtrise d'œuvre	30 000 €		
Eglise			21 500 €
Mission étude de pose de paratonnerre et parafoudre		7 000 €	
Restauration tableau cassé : coût supplémentaire restauration cadre		2 000 €	
Travaux récurrents : diagnostic structure fissuration, mise en sécurité		12 500 €	
Divers			23 500 €
Matériel défense incendie		4 000 €	
Matériel de bureau/mobilier/équip agents (sièges et bureaux,...)		7 500 €	
Matériel entretien (enveloppe)		12 000 €	
Matériel de transport et gros équipements			71 000 €
Véhicule thermique occasion		55 000 €	
Remplacement véhicule sans permis avec benne		16 000 €	
	30 000 €	215 200 €	245 200 €

LA SYNTHÈSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : présentation par nature

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants
Dépenses investissement : crédits nouveaux 2025	4 547 200 €
Dépenses investissement : crédits BP 2024 réinscrits BP 2025	329 800 €
Remboursement capital des emprunts	515 000 €
Crédits provisionnels : avances sur marchés publics	50 000 €
Crédits provisionnels : remboursement cautions sur locations	3 000 €
Amortissements des subventions	15 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :	5 460 000 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : présentation comptable (par chapitres budgétaires)

DEPENSES				
Chapitres comptables		Crédits 2024 revotés BP 2025	Crédits nouveaux	Budget global 2025
16	Emprunts		518 000 €	518 000 €
	<i>Remb. capital des emprunts, cautions loyers,..</i>			
20	Immobilisations incorporelles :		144 700 €	144 700 €
	<i>Etudes, acquisition logiciels,...</i>			
204	Subventions équipements		546 500 €	546 500 €
	<i>Participations ALM (voirie) et SIEML</i>			
21/23	Immobilisations corporelles	329 800 €	3 676 000 €	4 005 800 €
	<i>Travaux et achats matériels</i>			
27	Autres immobilisations financières		180 000 €	180 000 €
	<i>Participations ALTER CITES (ZAC Reux/Cordelles)</i>			
Dépenses réelles d'investissement		329 800 €	5 065 200 €	5 395 000 €
040	Opérations d'ordre entre sections		15 000 €	15 000 €
	<i>Amortis. subv. invest. et travaux régie</i>			
041	Opérations d'ordre internes section investis.		50 000 €	50 000 €
	<i>Avances sur marchés publics</i>			
		329 800 €	5 130 200 €	5 460 000 €

VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : présentation par nature

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants
FCTVA	507 000 €
Taxe d'aménagement	200 000 €
Dotations aux amortissements	520 000 €
Virement de la section de fonctionnement	305 000 €
Emprunt d'équilibre budgétaire (montant plafond minoré en fonction de l'exécution budgétaire réelle et compte tenu des subventions à percevoir)	3 875 000 €
Crédits provisionnels : avances sur marchés publics	50 000 €
Crédits provisionnels : encaissement cautions sur locations	3 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :	5 460 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : présentation comptable (par chapitres budgétaires)

RECETTES				
Chapitres comptables		Crédits 2024 revotés BP 2025	Crédits nouveaux	Budget global 2025
10222	FCTVA		507 000 €	507 000 €
10226	Taxe d'aménagement		200 000 €	200 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées		3 878 000 €	3 878 000 €
	<i>Emprunts et cautions sur loyers</i>			
Recettes réelles d'investissement		- €	4 585 000 €	4 585 000 €
040	Dotation amortissements		520 000 €	520 000 €
041	Opérations d'ordre internes section investis.		50 000 €	50 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement		305 000 €	305 000 €
		- €	5 460 000 €	5 460 000 €

II – LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE :

Le budget du THV sera fortement pénalisé sur l'année 2025 du fait du désengagement du Conseil Régional (subvention de 31 500 € sur l'année 2024 complétée par une aide d'environ 10 000 € pour la co-production). La Région vient de notifier formellement la suppression intégrale de cette subvention.

Par ailleurs, compte tenu du contexte budgétaire extrêmement contraint, le Conseil Départemental pourrait également revoir son partenariat (subvention de 35 000 € sur l'année 2024).

Le budget primitif 2025 a donc été construit en intégrant une perte intégrale de la subvention régionale et en minorant de 50 % la subvention départementale.

La perte de ces aides implique de revoir et ajuster l'offre culturelle.

Des mesures d'économies sont également prévues sur les postes suivants : logistiques spectacles, communication, recours intermittents.

Malgré ce plan d'économies, le versement d'une subvention d'équilibre complémentaire par la ville de 19 376 € s'avère nécessaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Dépenses artistiques	253 500 €	253 376 €	- 124 €	0%
Dépenses de production	55 400 €	48 524 €	- 6 876 €	-12%
Dépenses techniques	16 100 €	14 100 €	- 2 000 €	-12%
Dépenses de communication	30 000 €	25 100 €	- 4 900 €	-16%
Dépenses de fonctionnement	31 000 €	32 500 €	1 500 €	5%
Charges de personnel	457 000 €	451 400 €	- 5 600 €	-1%
Amortissement matériel	27 000 €	27 000 €	- €	0%
TOTAL DEPENSES	870 000 €	852 000 €	-18 000 €	-2%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2024	BP 2025	Evolution	
Recettes propres		87 000 €	87 960 €	960 €	1%
Diffusion	Recettes billetterie, stages, bar	77 000 €	72 460 €	- 4 540 €	-6%
Education Artistique Culturelle	Participations structures		1 500 €	1 500 €	
Locations	Locations	10 000 €	14 000 €	4 000 €	40%
Subventions publiques		746 900 €	725 230 €	-21 670 €	-3%
Fonction.	Ville	581 900 €	601 230 €	19 330 €	3%
	REGION	32 000 €		- 32 000 €	-100%
	Conseil Départemental	6 000 €		- 6 000 €	-100%
Diffusion	DRAC	50 000 €	50 000 €	- €	0%
	Conseil Départemental (hors PJP)	24 000 €	12 000 €	- 12 000 €	-50%
Production	DRAC : Mieux Produire Mieux Diffuser	10 000 €	10 000 €	- €	0%
	DRAC : villuminologie		11 500 €	11 500 €	NS
Partenariat Jeune Public	DRAC	15 000 €	15 000 €	- €	0%
	DRAC : Mieux Produire Mieux Diffuser	5 000 €	10 000 €	5 000 €	100%
	Conseil Départemental	13 000 €	5 500 €	- 7 500 €	-58%
Education Artistique Culturelle	DRAC	10 000 €	10 000 €	- €	0%
Autres aides		36 000 €	38 810 €	2 810 €	8%
Diffusion	ONDA / OARA / AVIS DE TOURNEE	12 000 €	12 310 €	310 €	3%
	Coréalisations		3 000 €	3 000 €	NS
	Voisinage	6 000 €	6 500 €	500 €	8%
Partenariat Jeune Public	Participations partenaires	18 000 €	17 000 €	- 1 000 €	-6%
Exceptionnel		100 €		- 100 €	-100%
TOTAL RECETTES		870 000 €	852 000 €	-18 000 €	-2%

Comme l'an dernier, le budget d'investissement du THV (investissements scéniques principalement) s'élève à 27 000 €.

III – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISE PUY HEAUME.

Courant 2023, les derniers lots de ce lotissement ont été vendus.
Au 31/12/2024, l'excédent estimé pour ce lotissement s'élève à 841 000 €.

Les travaux de voirie définitive restant à réaliser sont estimés à 603 000 €

A terme, ce lotissement devrait donc générer un excédent.